

des Princes &c. Septemb. 1717. 161

Il me semble que dans cette piece où l'Autheur s'est attaché à louer la justice, l'intégrité, la grandeur d'ame, la sagesse, & la prudence de ce Magistrat, il auroit pû se dispenser d'y placer les Richelieu & les Colbert, comme il a fait dans la cinquième Strophe, ce paralelle ne me paroît pas juste; ces Ministres n'ont été que trop grands & trop habiles, mais la Nation n'a pas lieu de se louer tout-à-fait d'eux, & s'ils ont protégé les Sçavans & fait fleurir les sciences, leurs intérêts & leurs vanitez, y trouvoient leur compte, puis qu'ils aimoient à être flatez, à voir publier leurs bienfaits, & vouloient par ce moyen détourner les yeux du public de dessus leur conduite: ce qui doit être bien opposé au caractère de Mr. d'Aguesseau s'il est tel qu'on nous le dépeint, qui bien loin d'aimer & de souffrir la flaterie, ne cherira que les veritables sçavans, tâchera de dissiper la cohue de ces indignes Adulteurs qui croissent perpetuellement à la porte des Grands, & étouffera ce moustre (la flaterie) qui semble en effet avoir pris naissance sous le ministère de ces deux Ministres, & qui a regné jusques ici avec tant de fureur; on en a que trop senti les funestes effets. Je renvoye les connoisseurs, à l'histoire de ces derniers tems, pour sçavoir si ma reflexion est juste.

*Reflexion
sur cette
Ode.*

IV. Dans le Journal précédent je donnai un détail le plus exacte qu'il me fut possible, de ce qui s'étoit passé au su et du différend entre Mrs. les Princes du Sang & les Princes Légitimés, jusq'à la décision de cette grande affaire, on pourra y avoir recours en cas de besoin pag. 94. & 148. ce n'est que pour m'acquitter de

la